

# LE SNES-FSU, PRÉSENT ET ACTIF AUPRÈS DE TOUS LES COLLÈGUES



Téléphone : 01.41.24.80.56

Mail : s3ver@snes.edu

Site : versailles.snes.edu

Twitter : @SNESVersailles

Adresse : Section académique du SNES-FSU Versailles  
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil cedex  
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)



## Les permanences téléphoniques de la section académique du SNES-FSU Versailles

- Pour toutes les questions générales (carrière, mutations, rémunération...) : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h
- Pour les stagiaires : mercredi après-midi
- Pour les CPE : jeudi matin
- Pour les PsyEN : vendredi matin

## Le SNES-FSU Versailles pour vous informer... et vous former

### Accueil des stagiaires

- Du 26 au 28 août : réunions d'information en téléconférence (détails sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) rubrique « Entrer dans le métier »).

Venez poser vos questions, préparer la rentrée, trouver des informations, comprendre les enjeux de l'année de stage...

- Fin août présence des militants SNES-FSU lors de l'accueil institutionnel.

Venez rencontrer les militants du SNES-FSU Versailles qui vous aideront toute l'année !

### Réunions spéciales pour les TZR

- Vendredi 28 août de 14h30 à 17h30 (en téléconférence - informations sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu))
- Mercredi 23 septembre de 14h30 à 17h30  
À la section académique du SNES-FSU à Arcueil (RER B Arcueil-Cachan)

Venez poser vos questions, trouver des informations, connaître vos droits en tant que TZR et les aides qui vous sont dues...

### Stages de formation syndicale

Nous proposons toute l'année des stages syndicaux sur des sujets variés : stages destinés aux stagiaires, TZR, non-titulaires, stages concernant l'entrée dans le métier, les droits et obligations des personnels, l'Éducation prioritaire, mais aussi des stages sur le numérique, la carrière et l'évaluation, la rémunération...

Suivez le programme sur notre site : nos stages sont ouverts à tous, syndiqués ou non !

*Les stages syndicaux : un droit pour tous ! Une seule obligation, déposer auprès du chef d'établissement une demande d'autorisation d'absence au moins un mois avant la date prévue du stage.*

Toutes les informations sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) rubrique « Stages et réunions ».

#### → stages spécial STAGIAIRES

- vendredi 27 novembre
- mars (date à venir)

#### → stage spécial NÉO-TITULAIRES

- mardi 3 novembre

#### → stage spécial TZR

- mardi 1<sup>er</sup> décembre



→ Dès l'année de stage,  
j'adhère au SNES-FSU !

